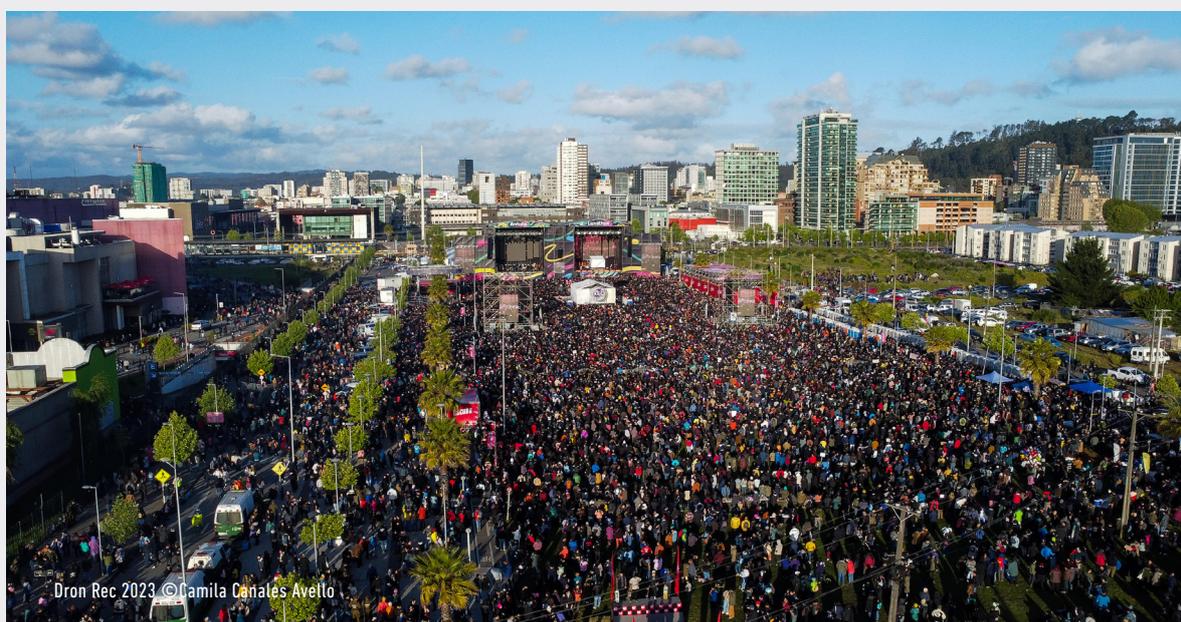


CHARTRE DES DROITS CULTURELS DE CONCEPCIÓN



AGENDA 2030 - ODD



CULTURE 21 ACTIONS - ENGAGEMENTS

1. DROITS CULTURELS
6. CULTURE, ÉQUITÉ ET INCUSION SOCIALE
9. GOUVERNANCE DE LA CULTURE

**LEADERSHIP, TRANSVERSAL, ASCENDANT,
PARTICIPATION, INCLUSION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ,
DROITS CULTURELS, CONFIANCE, MULTI-ACTEUR**



1. Concepción et la culture

Concepción est une ville universitaire d'excellence et constitue une référence culturelle pour le pays. Elle est néanmoins confrontée à des défis liés, d'une part, à des difficultés d'accès et d'inclusion culturelle qui touchent particulièrement certains groupes de population limités par des barrières socio-économiques et géographiques, et d'autre part à une connaissance limitée des droits culturels, ce qui contribue à l'exclusion d'une large part de la communauté.

Face à ces défis, la municipalité de Concepción a cherché à établir un cadre pour le développement d'outils de planification et de politiques culturelles qui cherchent à valoriser la culture en tant que moteur de développement, en établissant plusieurs instances de dialogue et mécanismes de participation permettant de progresser dans le renforcement de la cohésion communautaire, et de garantir que l'offre culturelle soit inclusive et accessible à toutes et tous.

2. Objectifs et mise en œuvre du projet

2.1. Objectif principal et objectifs spécifiques

L'objectif est d'établir un cadre normatif et d'action qui garantisse la reconnaissance, la protection et la promotion des droits culturels de tout·e·s les habitant·e·s de Concepción. Ce document est pensé comme une feuille de route pour renforcer l'inclusion et la diversité culturelles, notamment en se concentrant sur la garantie d'un accès équitable à la culture, et en encourageant la participation active de la communauté à la vie culturelle de la ville. La



Entrevista Lzo. Arenas TO.84 ©Camila Canales Avello

L'OBJECTIF DE LA CHARTE EST D'ÉTABLIR UN CADRE NORMATIF ET D'ACTION QUI GARANTISSE LA RECONNAISSANCE, LA PROTECTION ET LA PROMOTION DES DROITS CULTURELS DE TOU-TE-S LES HABITANT-E-S.

La charte vise à intégrer la culture en qu'axe central du développement durable et humain, et à faciliter l'articulation des diverses organisations culturelles de la ville, en promouvant les synergies et les collaborations qui renforcent le tissu culturel local. Grâce à cette articulation, elle cherche à amplifier l'impact des initiatives culturelles et à garantir que les politiques publiques culturelles répondent efficacement aux besoins et aux aspirations de tous les secteurs de la société de la ville.

La charte poursuit les objectifs spécifiques suivants :

1. Garantir un accès équitable à la culture pour toutes et tous.
2. Promouvoir la diversité culturelle et l'inclusion sociale à travers la culture.
3. Soutenir la participation citoyenne dans la planification et la gestion culturelles.
4. Établir des mécanismes de collaboration pour le développement culturel de la ville entre le secteur public, le secteur privé et la société civile.

2.2. Développement du projet

La Charte constitue un cadre normatif pionnier pour le Chili. Elle a été conçue pour garantir la reconnaissance et la protection des droits culturels au niveau local, dans la commune de Concepción. L'initiative cherche à poser les jalons d'une politique culturelle inclusive, participative et durable alignée sur les principes du développement durable et les droits humains.



Parmi les principaux bénéficiaires de la Charte, on retrouve non seulement les enfants et les jeunes mais également les artistes, les créatifs, les gestionnaires culturels ou encore le public en général, en mettant notamment l'accent sur les groupes historiquement exclus et/ou marginalisés.

Il a ainsi été fondamental de réunir une équipe multidisciplinaire composée de professionnel-le-s de la Direction de la culture de la Municipalité et de consultant-e-s externes pour élaborer la Charte. Cette équipe était responsable de la rédaction de la Charte et a mener à bien les initiatives liées au dialogue et à la participation communautaire, garantissant ainsi que le document final reflète de manière adéquate les besoins et aspirations exprimées au cours de la démarche.

Le projet s'est articulé en plusieurs phases :

1. Élaboration du processus, gestion des financements et préparation de l'équipe de travail.
2. Diagnostic de la situation culturelle de Concepción et réalisation de consultations publiques par l'intermédiaire de sondages présentsiels et virtuels.
3. Développement participatif du texte de la Charte au moyen d'ateliers et de rencontres.
4. Validation et approbation de la Charte par le Conseil Municipal.

Concernant l'élaboration de la Charte, différentes institutions et organisations culturelles de la ville ont collaboré à sa conception et à sa mise en œuvre, en particulier celles qui composent le Conseil consultatif culturel de la municipalité. Le gouvernement régional du Biobío et le ministère de la Culture, des Arts et du Patrimoine, par l'intermédiaire du Secrétariat ministériel régional, y ont également collaboré.

La diversité des participant-e-s a posé le défi de devoir créer des espaces de dialogue et de collaboration permettant d'accueillir les différentes contributions. Des campagnes de sensibilisation et d'éducation au droits culturels ont également été menées auprès de différents groupes de la communauté. Positionner les droits culturels en tant que pilier fondamental du développement communautaire et du bien-être social a nécessité non seulement des efforts pour surmonter les barrières de la connaissance, mais aussi des stratégies pour construire des ponts dans un environnement politique fragmenté et incertain. Cet effort a consisté à mettre l'accent sur la nature universelle des droits culturels, ainsi que sur le bénéfice collectif de la promotion d'une politique culturelle inclusive, permettant ainsi d'obtenir un consensus qui dépasse les clivages politiques, et de garantir le soutien et la participation active de l'ensemble de la communauté à la consolidation de la Charte.

La « Charte des droits culturels de Concepción », la première du pays, se veut être un témoignage de la façon dont la culture peut constituer un axe central du développement durable d'une communauté.



LA DIVERSITÉ DES PARTICIPANT-E-S A POSÉ LE DÉFI DE DEVOIR CRÉER DES ESPACES DE DIALOGUE ET DE COLLABORATION PERMETTANT D'ACCUEILLIR LES DIFFÉRENTES CONTRIBUTIONS.

3. Impacts

3.1. Impacts directs

L'approbation de la Charte ouvre une voie prometteuse vers la diffusion des droits culturels parmi les habitant-e-s de la ville. Ce document a pour rôle d'éduquer et de sensibiliser à l'importance des droits culturels en tant qu'élément fondamental du bien-être et du développement de la communauté. Nous espérons qu'au fur et à mesure que cette connaissance s'approfondira et s'étendra, davantage de citoyen-ne-s se transformeront en défenseurs et défenseuses et prendront davantage part à la vie culturelle locale, contribuant ainsi à une société mieux informée, plus inclusive et plus dynamique.

Un autre aspect clef de cette initiative est l'accent mis sur l'articulation et la coordination interinstitutionnelle, en tant que moyen de réaliser les droits culturels à Concepción. Ce réseau de collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle est vital pour surmonter les défis existants et construire un cadre durable permettant aux droits culturels de s'épanouir dans toute la ville.

En se positionnant comme pionnière dans la formalisation des droits culturels au sein de son cadre juridique et politique, Concepción devient un modèle inspirant pour les municipalités et les villes qui cherchent à renforcer le tissu culturel de leurs propres communautés.

3.2. Évaluation

Un mécanisme d'évaluation et de suivi basé sur des méthodologies participatives et l'utilisation d'indicateurs spécifiques sera mis en œuvre. Ce système comprendra l'évaluation annuelle de l'accès et de la participation à la culture, de la diversité des expressions culturelles et du niveau de connaissance et d'exercice des droits culturels au sein de la population.



Jornada CDC Instituciones Culturales © Camila Canales Avello

Les indicateurs seront les suivants :

- Nombre d'événements et d'activités culturelles réalisées sur le territoire.
- Taux de participation citoyenne aux événements culturels et dans les processus de prises de décision en lien avec la culture.
- Distribution géographique des programmes et projets culturels dans le but de mesurer l'équité en termes d'accès.
- Enquêtes de perception concernant la connaissance et l'importance données aux droits culturels.

En outre, des outils tels que des plateformes numériques pour la collecte de données et le retour d'information de la communauté, des ateliers d'évaluation participative et des forums de discussion seront mise en place pour identifier les aspects critiques à résoudre et les possibilités d'amélioration de la politique culturelle locale.

EN TANT QUE PIONNIÈRE DE LA FORMALISATION DES DROITS CULTURELS AU SEIN DE SON CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE, CONCEPCIÓN DEVIENT UN MODÈLE INSPIRANT POUR LES MUNICIPALITÉS ET LES VILLES QUI CHERCHENT À RENFORCER LE TISSU CULTUREL DE LEURS PROPRES COMMUNAUTÉS.

3.3. Facteurs clefs

L'expérience de la direction de la culture de la municipalité dans l'élaboration participative d'instruments de planification a permis la mise en œuvre d'une méthodologie inclusive et collaborative dès le départ, garantissant que la charte reflète les besoins et aspirations réelles de la communauté culturelle et de la population dans son ensemble.

Les réseaux de collaboration entre la municipalité, les organisations culturelles, les établissements d'enseignement, les entreprises privées et d'autres acteurs locaux ont facilité l'échange d'idées, de ressources et de bonnes pratiques, enrichissant ainsi le processus d'élaboration de la charte et sa mise en œuvre ultérieure.

Un autre élément important a été la mise en place de l'équipe de travail multidisciplinaire, formée par la direction de la culture de la municipalité, et la précieuse collaboration du secrétariat régional du ministère des cultures, des arts et du patrimoine, qui a fourni le financement nécessaire pour développer l'initiative.

3.4. Continuité

La municipalité de Concepción s'est engagée à maintenir l'élan de ce projet par le biais de stratégies interinstitutionnelles, en veillant à faire de la charte une politique vivante et en constante évolution. Dans cette perspective, la collaboration entre les différentes entités est fondamentale.

En outre, Concepción jouera un rôle actif au sein de l'Association des municipalités de la région du Biobío, en promouvant la reproductibilité de la Charte dans d'autres municipalités, en les incitant à mettre en œuvre des politiques culturelles inclusives et participatives, et en renforçant ainsi le tissu culturel de l'ensemble de la région du Biobío. Cet effort sera également mené au niveau national et international par le biais des réseaux auxquels Concepción participe.

4. Plus d'information

Concepción a participé à la sixième édition du « Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » (novembre 2023 – mars 2024). Le Jury du Prix a publié son rapport final en juin 2024 et a demandé à la Commission culture de CGLU de reconnaître et de promouvoir ce projet comme une bonne pratique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture.

Cet article a été rédigé par Mauricio Castro Rivas, Directeur de la culture de la ville de Concepción, Biobío, Chili.

Contact : mcastro@concepcion.cl

Site web : www.concepcion.cl/